



**VILLE D'ANDENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU : 14 septembre 2020**

**Présent(e)s :**

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**2.10. OBJET : « GAL Meuse@Campagnes » A.S.B.L. - Assemblée générale  
Désignation d'un représentant communal issu du groupe PSD@ en  
remplacement de Monsieur Kévin PIRARD**

**Le Conseil,**

**En séance publique,**

Vu les articles L1122-20 § 1er, L1122-26 § 1er, L1122-30, L1122-34 § 2, L1234-2 et L1234-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « *Groupe d'Action Locale (en abrégé GAL) Meuse@Campagnes* », spécialement les articles 6.1 et 6.2. selon lesquels « *Seuls les membres effectifs (...) disposent du droit de vote à l'Assemblée générale* ». *Sont membres effectifs (...) les représentants de chaque commune, désignés par leurs Conseils communaux respectifs.* » ;

Vu sa délibération du 29 avril 2019 désignant notamment, pour représenter la Ville d'Andenne aux assemblées générales de l'A.S.B.L. « *GAL Meuse@Campagnes* », Monsieur Kévin PIRARD, Conseiller communal, domicilié à ANDENNE, rue Pré des Dames, n°2, issu du groupe PSD@ et qui s'est déclaré apparenté au PS ;

Vu la démission de Monsieur Kévin PIRARD de son mandat de Conseiller communal, acceptée lors de la présente séance ;

Attendu qu'en application de l'article L1234-5 susvisé du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, « *Tout membre d'un conseil communal exerçant à ce titre un mandat dans une ASBL est réputé de plein droit démissionnaire dès l'instant où il ne fait plus partie de ce conseil communal. (...)* » ;

Qu'il convient dès lors de désigner le/la remplaçant.e de Monsieur PIRARD aux assemblées générales l'A.S.B.L. « *GAL Meuse@Campagnes* » ;

Sur la proposition du groupe PSD@,

## **ARRETE A L'UNANIMITE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Christine BODART, domiciliée à NAMECHE, rue Joseph Evraud, n°6, est désignée pour représenter la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de l'A.S.B.L. « GAL Meuse@Campagnes », aux côtés des quatre autres membres du Conseil communal (MM. Vincent SAMPAOLI, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins, et Hugues DOUMONT, Conseiller communal) désignés le 29 avril 2019.

### **Article 2**

Cette désignation est valable pour la durée de la législature sans préjudice cependant du droit du Conseil communal, fondé sur l'article L1122-34, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de la retirer à tout moment et étant entendu que la perte de la qualité de membre du Conseil communal entraîne d'office la perte par ce membre de la qualité de représentant de la Ville d'ANDENNE.

### **Article 3**

La présente résolution sera notifiée d'une part, à Madame Christine BODART, préqualifiée, et d'autre part, à l'A.S.B.L. « GAL Meuse@Campagnes », rue des Marais, 11 à 5300 SEILLES.

*Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.*

**PAR LE CONSEIL,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE PRESIDENT,**

**R. GOSSIAUX**

**P. RASQUIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE BOURGMESTRE,**

**R. GOSSIAUX**

**C. EERDEKENS**

